



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

SEANCE DU 26 FEVRIER 2013

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h15

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité

1) Pv du 11 décembre rédigé par les élèves, adoption à l'unanimité avec 2 modifications entérinées.

2) Recrutement du professeur suppléant, les parents se félicitent de la création de ce poste. Le collègue n'aura pas toutes les compétences pour remplacer n'importe qui. S'il remplace et qu'aucun lien n'a été fait avec le collègue absent, il pourra faire autre chose et ne pas empiéter sur la progression prévue. Le poste est pour le moment une expérimentation. On évaluera en fin d'année, en voyant notamment si cela diminue les départs au collège. Il faudra alors définir ce poste plus précisément dans le cadre de la convention collective.

3) Suite à la demande de représentants des parents, le proviseur propose la constitution d'un groupe de travail sur la question de l'intimidation. Des collègues enseignants seront sollicités : à charge pour les élus du personnel de communiquer les noms.

Mr le proviseur indique que les deux cas qui lui ont été signalés ont débouché sur la prise de sanctions conformément au règlement intérieur.

Les parents suggèrent que tous les cas ne sont pas rapportés, et qu'il faut travailler sur la prévention et indiquent qu'au Québec, les établissements doivent maintenant mettre sur pied une politique à cet effet.

4) Proposition de modification des règlements intérieurs du collège et du Lycée portant sur les mentions portées sur les bulletins : II/ B/ 3- Evaluation et bulletin trimestriel ajouter "après avoir entendu l'avis de l'équipe pédagogique le président du conseil de classe peut attribuer les mentions suivantes : encouragements - compliments - félicitations."

La question a été posée : faut-il pérenniser l'usage des mentions dans le règlement intérieur ou l'éliminer parce qu'on trouve cela trop aléatoire ?

Après une brève discussion où s'exprime une certaine unanimité, cette proposition est acceptée sans vote.

5) Présentation des deux projets : Réorganisation pédagogique sur l'enseignement de l'anglais et Projet tablettes:

Mr le proviseur précise que rien ne sera soumis au vote aujourd'hui mais qu'il s'agit de prolonger une réflexion qui a commencé voici bientôt 3 ans et qui donnera lieu à deux décisions lors du CE du 9 avril prochain. A cette occasion seront invités en tant qu'experts Madame Myriam Fournier-Dulac, Inspectrice de l'Éducation Nationale pour la zone Amérique du Nord, et Monsieur Michel Portal, directeur des services informatiques.

Avant de donner la parole à Monsieur Eric Simon, directeur du primaire qui a finalisé ces deux projets, Monsieur le Proviseur souhaite dans un propos liminaire mettre ces propositions en perspective : il rappelle

que le lycée Claudel est un établissement conventionné avec l'AEFE et qu'il s'engage à ce titre à mettre en oeuvre les axes de son plan stratégique et les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale. Dans les deux cas, les propositions correspondent aux attentes. Il précise aussi que les prérogatives du Conseil d'Établissement, telles que préconisées par le guide du bon usage de la convention publié par l'AEFE, sont en dernier ressort soumises aux décisions prises par le Conseil d'Administration de la Corporation du Lycée Claudel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le président de ce Conseil est membre de droit du Conseil d'Établissement. Il précise enfin que les projets présentés ici tiennent compte des évolutions observées dans l'ensemble du réseau et plus particulièrement dans les 49 autres établissements de la zone Amérique du Nord, et que dans un contexte très concurrentiel, avec des frais d'écolage proches de \$10 000 par an, il est de notre devoir de considérer des axes de développement et d'évolution. En effet, le lycée Claudel est le seul établissement de la zone à avoir perdu 40 élèves à la rentrée 2012. Par delà la consistance et la qualité des projets présentés, il y a aussi un travail d'image et de marketing à conduire.

Après le temps de la concertation, viendra celui des décisions qui s'appliqueront à toute notre communauté.

M.Simon présente les deux projets:

Réorganisation pédagogique sur l'enseignement de l'anglais. (voir pièce jointe)

M. Simon commente le document. Il précise que le poste de professeur-remplaçant a été détourné de son objet sur autorisation du proviseur pour permettre d'assurer du soutien aux élèves. Les remplacements étant assurés par des vacataires. Or à nombre d'élèves constant, il apparaît difficile financièrement de conserver ce dispositif tout en embauchant un professeur d'anglais. Il faudrait donc faire un choix qui s'il s'avère payant permettrait d'envisager à nouveau du soutien pour la rentrée suivante (2014). A partir de 6 ou 7 élèves au-dessus de la prévision, les deux seraient conciliables.

Les délégués des parents d'élèves font remarquer que le poste de soutien est très apprécié par les parents pour les enfants en difficultés et ils se questionnent sur l'augmentation de l'horaire en anglais alors que les enfants apprennent l'anglais dans la cour et qu'il n'est pas nécessaire pour les anglophones. Ils sont inquiets de possibles répercussions sur la qualité de l'enseignement en Français.

Mr Simon souligne que ce processus va permettre aux élèves anglophones de mieux maîtriser la structure grammaticale de l'anglais afin de progresser aussi en français en réduisant les anglicismes.

Mr Bigi indique qu'il n'y aura aucun impact sur la qualité du français enseigné au lycée Claudel au contraire. Il ne s'agit pas de faire moins de français mais de faire progresser l'enseignement des langues parce qu'au delà de l'anglais, c'est bien d'une politique des langues vivantes dont il est question ici à terme (espagnol , allemand, mandarin ?).

Mr le conseiller culturel, Thomas Michelon, pense que c'est un bon choix stratégique de pousser à faire plus d'anglais. Il indique que tous les établissements du réseau AEFE en Amérique du nord qui ont ouvert une section internationale ont une augmentation de leurs effectifs. Il reconnaît que c'est un pari, mais il lui semble bon.

Les délégués de parents font remarquer qu'une option de renforcement anglais pourrait dissuader les parents francophones d'inscrire leurs enfants au lycée, car ils attendent avant tout un excellent niveau de français.

Mme Tang pose la question de l'allongement de la journée scolaire.

Mr Simon rappelle que l'horaire est déjà de 26 h par semaine et qu'on ne rajoutera pas d'heure.

Alexandre Siroit, le délégué élève, propose de diminuer l'horaire d'anglais des anglophones et d'augmenter le temps d'enseignement en anglais pour les plus faibles.

Les parents rappellent aussi que les inscriptions et le suivi dans les universités anglophones ne posent actuellement aucun problème. Les élèves du lycée ont actuellement un bon niveau d'anglais.

Mr Simon répond que le lycée conservera un très grand nombre de professeurs français et qu'il n'y a aucune raison pour que la qualité du français utilisé en classe et enseigné baisse.

Les délégués des enseignants du primaire pensent qu'un effectif d'élèves majoritairement francophone a un impact positif sur l'enseignement et l'usage du français à l'école. Une majorité d'élèves anglophones aurait sûrement un impact dans l'autre sens. Il y a une « masse critique » en dessous de laquelle il ne faut pas descendre.

Mr Chambrial, directeur des services financiers, témoigne à partir de son expérience personnelle à Bamako (Mali) où le nombre en d'heures allouées à l'anglais était plus important qu'à Ottawa, et il rappelle que les sections internationales dans le réseau apportent un gain d'élèves.

Le vote aura lieu le 9 Avril, d'ici là tous les membres de la communauté Claudélienne peuvent donner leur avis.

Projet tablettes :

Le dispositif actuel est de 2 Chariots d'Ipad mis à disposition, l'un au primaire et l'autre au secondaire. Pour la rentrée 2013, la direction propose un dispositif en CM2 où chaque élève posséderait son propre Ipad, ce qui permettrait de ne pas acheter de manuels scolaires. Voir la présentation en pièce jointe : Projets Tablettes.

Les représentants des parents d'élèves pensent que beaucoup de parents ont déjà du mal à gérer l'Ipad à la maison et qu'il serait souhaitable de laisser les machines en classe.

La direction pense que le lycée a deux choix : Faire comme si ces outils n'existaient pas dans la société, ou bien apprendre aux élèves à les gérer.

Les parents disent que l'expérimentation a déjà eu lieu ailleurs et que le lycée pourrait s'inspirer des bilans déjà établis. Ils se demandent si ce projet est une question de marketing ou s'il y a un projet pédagogique derrière. Ils posent la question sur le devenir de l'objet au collège.

Mr Bigi pense que l'école doit se saisir de problèmes nouveaux : maîtrise et usage raisonné et en conscience des technologies actuelles, tri d'une information pléthorique, organisation de sa pensée, plagiat, conséquences de dérives possibles (calomnie, etc...). Il est donc nécessaire d'accompagner les élèves dans ce nouvel écosystème. Et d'ailleurs, l'écosystème du numérique ne rend pas pour autant l'écosystème du livre obsolète ou désuet : on continuera au lycée Claudel à écrire au stylo, à travailler sur des livres, etc... Sur ce qu'il adviendra au collège, il est trop tôt pour répondre mais il est certain que l'outil gardera sa pertinence dans des contextes variés.

Le délégué des enseignants du primaire indique les enseignants du CM2, à l'initiative du projet, sont unanimes. Consultés plus largement, les professeurs du primaire pensent que le temps d'utilisation des tablettes doit être régulé dans le temps. Ils pensent qu'il faudrait conserver une classe sans Ipad, mais ils envisagent le problème d'effectifs que cela pourrait poser.

Les délégués parents demandent quel sera le lien avec les professeurs de sixième.

Mr Simon précise que les professeurs du secondaire ont tous à disposition un Ipad pour se familiariser avec l'outil et que des liaisons 6^{ème}-CM2 sont mises en place.

Les délégués de parents soulignent que cette technologie a un impact positif sur les élèves à besoins particuliers.

Vote le 9 avril.

6) Questions diverses :

- Un enseignant a posé la question du faible nombre de réunion du conseil pédagogique ces deux dernières années : Mr Bigi répond qu'il a institué annuellement 2 types de réunion afin d'instaurer de la transparence (une réunion avec tous les coordonateurs sur la répartition des crédits par discipline, une réunion disciplinaire sur la répartition des services). Il a aussi ouvert l'ordre du jour des journées pédagogiques (qui n'existent pas en France) et posé le principe d'une assemblée générale en ouverture, ce qui a permis aux enseignants de soulever toutes les questions qui leur tenaient à coeur et d'aborder tout type de problématiques interdisciplinaires (discipline des élèves, bruits dans les couloirs, projets de mise en valeur des réussites des élèves, etc...). Il a donné aux enseignants le code d'entrée leur permettant d'accéder librement aux bureaux dont les portes sont ouvertes d'ailleurs. Cette question l'amène à demander aux représentants des professeurs du secondaire s'ils ont le sentiment d'un manque d'ouverture et de concertation. Ils répondent que non en effet.
- Sur le projet d'établissement : dans un établissement français, un tel projet donne une vision sur 5 ans de ce que sera l'établissement, mais ici une partie de cette réflexion est menée par le CA. C'est lui qui définit les objectifs à moyen et long terme. Mr Bigi indique que quelques mois après son arrivée, il a demandé au Conseil d'Administration de mettre en place un comité de planification stratégique. Cela dit de nombreux projets ou initiatives ont été mis en place ces dernières années, sans avoir été formalisés sous la forme d'un document de synthèse. L'essentiel est de favoriser les initiatives et les projets, la mise en forme n'est pas l'essentiel. Pour obtenir un document correspondant à tout ce qui se fait déjà, il suffirait de s'y mettre et ce serait rapide.
- Les parents posent la question sur la charge de travail des 4èmes. Les délégués enseignants répondent que c'est un souci constant, mais qu'il n'y a pas de solutions miracles.
- Question des parents sur l'élaboration d'un formulaire pour les voyages : Les parents demandent à ce que soit soulignés clairement les risques d'élimination que comporte l'absence de réponse avant la date limite, et que les informations nécessaires à la prise de décision des parents soient bien incluses. Cela va être fait.
- Les enseignants du primaire souhaiteraient un vote au CA sur la création d'un "Poste de soutien aux élèves qui ont un cheminement particulier" et pouvoir présenter leur demande lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration. Pour pouvoir faire cette demande, ils demandent un vote du CE (voir document joint). Ils regrettent que cette demande qui s'inscrit pour eux dans un processus

commencé voici quelques années, soit concomitante et soit en interférence avec la présentation du projet de création d'un poste d'anglais supplémentaire.

Mr Bigi ne voit pas d'objection à cette démarche ni sur son bien fondé, mais conteste fermement l'impression de dévalorisation du travail des personnels non-enseignants donnée par le document. Il précise que contrairement à ce qui est indiqué des postes d'enseignants ont été créés à Claudel ces dernières années (sciences physiques notamment). Il rappelle que le lycée est passé en peu d'années d'une structure familiale à une structure de petite entreprise et que cela a nécessité la création de postes de personnels non enseignants qui contribuent au fonctionnement, à l'amélioration du service, et même si l'on parle du poste de directeur des opérations à des économies substantielles.

Proposition du vote par Mme Montrat, secondée Mr Planet.
Résultats : 11 pour, 0 contre, 5 abstentions.

Clôture de la séance : 19h30

Fabien Hulot

Bruno Bigi

Secrétaire de séance

Président